



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

INSTITUT UNIVERSITAIRE
DE FORMATION DES ENSEIGNANTS

CONSEIL DE L' IUFE

Guillemette Bolens, Vice- rectrice, Présidente

Guillemette.Bolens@unige.ch

**Procès-verbal adopté du Conseil de l'IUFE du lundi 2 avril 2012
Pavillon mail, salle PM 234, de 17h à 19h**

Membres présents :

Madame Guillemette Bolens, Vice-rectrice, Présidente

M. Bernard Schneuwly, Directeur de l'IUFE

M. Walter Loosli, Directeur adjoint de l'IUFE

M. Guillaume Vanhullst, Recteur de la HEP Vaud, représentant les Hautes Ecoles Pédagogiques

M. Bernard Morard, Doyen de la faculté des sciences économiques et sociales

M. Olivier Rogg, représentant de la Haute Ecole de Musique

M. JPaul Bronckart, Doyen de la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation

M. Nicolas Zufferey, Doyen de la faculté des lettres

M. Lluís Fontbote, Vice-doyen de la faculté des sciences

M. Henri Burkard, représentant de la Haute Ecole d'Art et de Design

M. Frédéric Wittwer, Directeur de projet harmonisation scolaire, représentant le DIP

M. Pascal Cirlini, Directeur des RH de l'enseignement post obligatoire, représentant le DIP

M. Andreas Müller, professeur, représentant la formation des enseignants du secondaire

M. Raphaël Fornallaz, représentant la Fédération des associations des maîtres-ses du cycle d'orientation

M. Marti Ruiz Altaba, représentant de l'Union du corps enseignant secondaire genevois

Absents – excusés :

Madame Lucie Motier Lopez, Présidente de l'ADMEE Europe, représentant la formation des enseignants du primaire

Prise du procès-verbal :

Laurence Verdesi, secrétariat IUFE

Ordre du jour :

1. Approbation du PV de la séance du 19 décembre 2011
 2. Informations du directeur
 3. Rapport du Directeur 2010-2011, corrections demandées
 4. Reconfiguration du Groupe de coordination
 5. Projets de développement
 - A. Master en didactique du français
 - B. Formation continue
 6. Divers
-

Après avoir salué les personnes présentes, la Présidente propose d'ouvrir la séance et de passer à l'ordre du jour.

1. Approbation du PV de la dernière séance du Conseil de l'IUFE du 19 décembre 2011

PV adopté avec une correction demandée. (Monsieur Burkard sans H)

2. Informations du directeur

Nécessité du Bulletin de l'IUFE (1 par semestre). Celui-ci est prêt et va être envoyé.

Le dossier de reconnaissance pour le diplôme combiné dans l'enseignement secondaire I et II est en voie de finalisation et va pouvoir partir à la CDIP d'ici fin juin 2012.

Le dossier de reconnaissance pour le primaire va prochainement être constitué, dès septembre 2012, et partira en décembre 2012 à la CDIP.

Le Master en enseignement spécialisé a ouvert il y a 1 an, en collaboration avec la HEP Vaud.

Enseignement spécialisé - Maîtrise universitaire spécialisée en enseignement spécialisé (MESP)

La MESP vient compléter les autres formations professionnelles en enseignement au sein de l'IUFE, pour former des enseignants spécialisés, capables d'exercer l'ensemble des tâches de l'enseignement, en considérant les besoins particuliers d'ordre éducatif, pédagogique et didactique des élèves de 4 à 20 ans. Ainsi, les objectifs scolaires à atteindre et les particularités des différents contextes scolaires de l'enseignement spécialisé (appui à l'intégration en classes ordinaires, classes spécialisées, institutions spécialisées) sont pris en compte. A la fois spécialisée et universitaire, cette Maîtrise forme également les professionnels aux connaissances et à l'étude scientifique des faits de l'enseignement spécialisé.

Le programme équivaut à 120 crédits ECTS et les unités de formation sont réparties dans quatre domaines de compétences :

1. contexte politique, social et historique de la pédagogie spécialisée ;
2. déficiences, situations de handicap et besoins éducatifs particuliers ;
3. rôle et identité professionnels de l'enseignant spécialisé ;
4. enseignement et apprentissages en contextes d'enseignement spécialisé.

Il y a eu 9 étudiants l'an passé, 26 cette année. Le résultat est satisfaisant puisque le nombre d'étudiants prend de l'ampleur.

La procédure d'admission pour intégrer la formation des enseignants du primaire (FEP) prend une nouvelle forme cette année.

La licence mention enseignement est désormais remplacée par un nouveau cursus de formation en Enseignement primaire. Ce cursus conditionne l'obtention du titre d'enseignant primaire pour les étudiants formés à l'université de Genève désireux de postuler un emploi dans les écoles publiques du Canton. Ce titre implique l'obtention d'un diplôme de Baccalauréat en sciences de l'éducation, orientation Enseignement primaire (BSEP, 180 crédits), suivi d'un diplôme de Certificat complémentaire en enseignement primaire (CCEP, 60 crédits).

L'année 2011-2012 inaugure l'ensemble du nouveau cursus de formation en enseignement primaire (FEP), conforme aux directives de Bologne et du Département de l'Instruction publique du Canton de Genève.

Le cursus se subdivise en deux parties :

1. Un baccalauréat en sciences de l'éducation de trois années (180 crédits). Ce baccalauréat se déroule ainsi : une première année de tronc commun pour tous les étudiant-e-s inscrits en sciences de l'éducation. Ce tronc commun donne ensuite accès à deux orientations possibles : l'orientation Education et formation, ou l'orientation Enseignement primaire. Pour cette dernière orientation, une procédure d'admission est nécessaire. Les étudiant-e-s admis à la formation en enseignement primaire poursuivent en deuxième et troisième années (BSEP2 et BSEP3) en vue de l'obtention du diplôme BSEP que délivre la section des sciences de l'éducation.

2. Un certificat complémentaire en enseignement primaire (60 crédits). Le diplôme CCEP est délivré par l'IUFE au même titre que les différents diplômes post-grades en formation des enseignants.

A partir de la rentrée scolaire 2012, le certificat complémentaire en enseignement primaire permet de poser sa candidature pour enseigner dans le canton de Genève (dans les divisions élémentaire et moyenne ou, dans la terminologie HarmoS, les cycles 1 et 2, de 1P à 8P).

Démarrage du Certificat complémentaire en enseignement primaire

La rentrée 2011 a été marquée par le démarrage du Certificat complémentaire en enseignement primaire (CCEP).

Le certificat se fonde sur la combinaison de trois grands domaines de formation :

1. les approfondissements disciplinaires en didactiques et en sciences de l'éducation (36 crédits) ;
2. la consolidation de la formation à la recherche (6 crédits) ;
3. le domaine d'intégration et développement professionnel. Ce dernier domaine est constitué de stages accompagnés par des séminaires d'analyse et de régulation des pratiques professionnelles. En outre, l'étudiant tient un dossier de développement professionnel (18 crédits).

Les conditions d'admission comprennent également pour l'IUFE l'obligation du 4 à la maturité (niveau B2). Dans le cadre de l'harmonisation scolaire (PER) et de la réglementation au niveau fédéral, il est mis l'accent sur la question des langues et de la vérification du niveau en français (examen).

Pour la FORDIF (rappel : La Haute école pédagogique Vaud, l'Institut de hautes études en administration publique, l'Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle et l'Université de Genève travaillent en partenariat dans le domaine de la formation des directrices et directeurs d'institutions de formation)

Rappel : Les formations proposées sont prioritairement destinées aux :

- directeurs entrant en fonction ;
- directeurs en fonction souhaitant approfondir leurs compétences ;
- adjoints de direction ou membres d'équipes de direction ;
- inspecteurs scolaires et cadres de l'enseignement et d'institutions.

Conditions d'admission :

Les personnes candidates doivent remplir les conditions cumulatives suivantes :

- être détentrices d'un diplôme d'une haute école (bachelor ou baccalauréat, master ou maîtrise, licence ou diplôme ou titre reconnu équivalent) ou pouvoir attester d'une expérience professionnelle jugée adéquate pour suivre la formation dispensée ;
- pouvoir justifier d'une expérience professionnelle d'au moins trois ans dans l'enseignement et/ou la formation et/ou la direction d'institution.

Selon une décision de la CDIP, un titre d'enseignement est reconnu comme titre équivalent pour ce type de formation.

Pour l'accès au DAS, le certificat du CAS est exigé ; pour l'accès au MAS, le diplôme du DAS est exigé.

Composition du Comité de direction

Olivier Perrenoud (HEP Vaud) - Président 2012

Prof. Nils Soguel (IDHEAP)

Dr. Alexandre Etienne (IFFP)

Prof. Frédéric Yvon (IUFE UNIGE), remplacera Madame Monica Gather-Thurler, qui va faire valoir son droit à la retraite au 31 juillet 2012.

Avec l'appui de Jean-Marc Huguenin (chef de projet)

Pour rappel : Monica Gather Thurler prenant sa retraite le 31 juillet 2011, un concours a été ouvert pour un poste de professeur dans le domaine *Leadership en éducation*, avec l'entrée en fonction du ou de la futur-e titulaire au mois d'août 2012. En raison de l'importance politique et stratégique de cette formation, l'Université de Genève lui a confié, durant l'année 2011-2012 de transition, un mandat officiel de coordination et de mise en oeuvre de la partie du programme de formation directions d'institutions de formation (FORDIF) pour assurer les tâches et fonctions déterminées dans le contrat de prestations qui la relie au Consortium FORDIF et à la CIIP. Le titulaire du nouveau poste est actuellement nommé. Il s'agit du Dr. Frédéric Yvon, jusqu'alors professeur associé à l'Université de Montréal et professeur invité à l'Université de Toulouse. Il sera chargé du dossier FORDIF dès son entrée en fonction en août 2012. Il collaborera avec Madame Laetitia Progin, qui est chargée d'enseignement à l'IUFE et répartit son temps d'enseignement entre la formation des enseignants du secondaire et la FORDIF.

Secrétariat de l'IUFE :

Walter Loosli informe que deux personnes ont rejoint l'équipe du secrétariat de l'IUFE : James SELARO, qui travaillera à 50% pour le secrétariat de la conseillère aux études, et Francesca Minniti, à 50% pour le secrétariat des enseignants.

Ce dernier rappelle également l'accent qui va être mis sur la gestion des risques, surtout au niveau des potentielles absences et des remplacements à organiser. De plus, il souligne l'importance de consolider les acquis au niveau du staff en général.

Walter Loosli présente les stages de rattrapage en duo ou en suppléance, mis en oeuvre pour permettre aux étudiants, en situation de non réussite, de pouvoir bénéficier d'une seconde chance. Une discussion à ce sujet se fait directement avec les directions d'écoles, qui préavisent quant à la formule qui sera retenue pour l'étudiant concerné.

Une discussion est en cours actuellement avec le DIP afin de déterminer si ce stage (qui n'est plus en responsabilité mais en duo) sera ou non rémunéré.

Frédéric Wittwer rappelle qu'il y a un grand souci de maintenir une certaine égalité entre le primaire et le secondaire au sujet de la rémunération des stages en responsabilité.

Il est rappelé la rémunération des enseignants d'accueil : 0,5 heure réparti au poste, environ 40 h de travail effectif.

Walter Loosli présente la préparation de la prochaine rentrée académique :

- Fin des inscriptions au 30 avril 2012. Cette date doit être impérativement respectée.

Au total 752 lignes dans notre base de données, 665 lignes d'inscriptions, un étudiant pouvant malheureusement s'inscrire plusieurs fois. Point informatique à régler pour la prochaine rentrée académique.

Quelques chiffres : 77 CSD2, 10 DAS, 291 CCDIDA, 214 MASE2 et 57 inscrits pour le CCDIDA et pour la MASE.

- Déroulement des entretiens de présélection pour les places de stages

168 entretiens au total ont été menés, suivant les critères du DIP.

Une procédure a été mise en place : 3-4 étudiants seront proposés aux directions d'écoles.

Nombre de places de stages dégagés à ce jour : pour le CO, 63 places

Pour le PO, en analyse, environ 40 à ce jour. Les démarches sont encore en cours.

Les CCDIDA sont placés en priorité.

Monsieur Zufferey propose que lors de la séance info à la Faculté des lettres il soit insisté sur les besoins d'enseignants en allemand (faire de la publicité pour cette branche).

Un calendrier sera établi et un mémento édité précise Walter Loosli.

3. Rapport du Directeur 2010-2011, corrections demandées

Le rapport du directeur 2011-2012 est sur le site avec les corrections demandées. Rappel du contenu du rapport :

1. Introduction

2. L'IUFE dans son ensemble, ses instances, son personnel, son insertion

La communication

Les instances de l'IUFE

Le personnel de l'IUFE – un ensemble hétérogène

L'IUFE et les autres institutions de formation des enseignants

3. Les quatre filières et la formation continue

Formation des enseignants du primaire (FEP)

Formation des enseignants du secondaire (FORENSEC)

Formation des enseignants spécialisés (MESP)

Formation en direction d'Institutions de formation (FORDIF)

4. La recherche

Equipes de recherche
Congrès et publications
Zoom sur les didactiques

5. Des chiffres

Statistiques FEP
Statistiques FORENSEC
Statistiques FORENDIF

6. Les organes et leurs membres

Le Conseil de l'IUFE
L'Assemblée
Les Comités de programme
Le Comité de direction
Le Groupe de coordination

4. Reconfiguration du Groupe de coordination

Groupe de coordination UNIGE/IUFE - DIP

Si l'Assemblée de l'IUFE est le lieu de rencontre des filières à l'intérieur de l'IUFE, le Groupe de coordination l'est à l'extérieur, dans l'articulation entre l'IUFE et le DIP. Cet organe doit également trouver davantage ses marques dans la mesure où des questions liées à la FORENSEC sont encore dominantes. Il constitue néanmoins un lieu d'informations, d'échanges et de propositions indispensables pour une institution de formation particulièrement proche du terrain, et collaborant très étroitement avec l'administration scolaire et les associations professionnelles. Le groupe de coordination s'est réuni environ tous les 2 mois, 6 fois durant l'année du rapport. A chaque fois, de nombreuses informations ont été échangées et deux ou trois problèmes ont été discutés de manière plus approfondie, comme par exemple :

- les stages et leur organisation au primaire et au secondaire ;
- l'admission des étudiants à la FEP : critères et procédures ;
- l'adaptation du calendrier de l'IUFE aux besoins de la FORENSEC ;
- l'introduction du PER et les effets sur la formation des enseignants ;
- le statut de l'enseignement et des enseignants à l'OMP ;
- l'évaluation des cours de la FORENSEC ;
- le nouveau parcours de formation de la FEP ;
- la collaboration entre administration de l'IUFE et la demande de l'accès au SIRH ;
- les mesures à prendre avec l'employeur en cas d'échec d'un étudiant ;
- la formation continue.

Les commissions « stage-emploi » et « enseignement », instaurées par le groupe de coordination, ont par ailleurs entamé leur travail et rendront compte au Groupe de coordination dès l'automne 2012.

Notons en marge de ce point que de nombreuses réunions ont par ailleurs lieu entre les directeurs et les diverses instances et groupes du DIP et du Canton, à savoir :

- avec la Direction de l'enseignement primaire ;
- avec les directeurs du CO et du PO ;
- avec les cadres du DIP.

Les rapports avec le DIP se sont encore intensifiés et améliorés grâce au travail de liaison permanent assumé par Harry Koumrouyan, chargé spécialement de cette fonction. Ce travail est indispensable actuellement et facilite fortement les relations entre les deux institutions, foncièrement différentes de par leur fonction.

Le partenariat entre IUFE et DIP semble ainsi en bonne voie. Rappelons que la Convention de partenariat entre le DIP et l'UNIGE prévoit notamment que l'Université sollicite le préavis du DIP sur les objectifs et contenus de la formation, tout comme inversement, le DIP associe l'Université à aux projets et décisions susceptibles d'affecter la formation des enseignants. A ce sujet, il faut noter que les procédures d'élaboration et de révision des règlements et plans d'études n'intègrent pas encore suffisamment le partenaire DIP ; des améliorations sont à prévoir à ce sujet, notamment par le passage des projets par le Groupe de coordination. La double présidence IUFE et DIP du groupe de coordination sera particulièrement attentif à cette question.

Une discussion est menée au sujet du courrier adressé par Messieurs Walter Loosli et Simon Toulou aux Directions d'écoles, au sujet du placement des stagiaires et sur la priorité des engagements.

Bernard Schneuwly précise que la priorité appliquée est uniquement chronologique et organisationnelle.

Pascal Cirliini ajoute que chaque année le but demeure de satisfaire les enseignants et les futurs stagiaires, et de trouver un juste équilibre entre offres et besoins.

5. Projets de développement

A. Master en didactique du français

B. Formation continue

Ce point sera traité à la prochaine séance avant la fin de l'année 2012.

Frédéric Wittwer donnera un retour sur la Conférence latine de la formation des enseignants, conférence qu'il va présider.

Pour rappel à ce sujet :

Formation des enseignants, objectif général

Poursuivre la mise en œuvre d'une collaboration et d'une coordination efficaces entre les institutions tertiaires de formation d'enseignants de Suisse romande et du Tessin.

L'enjeu principal consiste à assurer une coordination optimale entre les Hautes Ecoles Pédagogiques (HEP) et Institutions de formation des enseignants dans l'espace CIIP et les autorités cantonales en charge de l'instruction publique.

Dès l'émergence de projets de création de hautes écoles pédagogiques en Suisse romande et au Tessin, le Secrétariat général s'est efforcé de coordonner les efforts en réunissant les responsables de chacun d'eux. A l'ouverture de ces nouvelles institutions, en 2001, la CIIP a créé la conférence des directeurs des Hautes Ecoles pédagogiques ou institutions assimilées (CDHEP).

Dix ans plus tard, la collaboration entre institutions de formation est désormais institutionnalisée par celles-ci, sur le plan romand aussi bien que sur le plan national, et de nouveaux besoins de coordination stratégique ont appelé à une révision du dispositif de la CIIP. C'est pourquoi une conférence latine de la formation des enseignants et des cadres (**CLFE**) a été instituée au printemps 2012 et succède à la CDHEP. Cet organe réunit les directeurs des institutions tertiaires de formation d'enseignants et un chef de service délégué par chaque département cantonal.

La Présidente lève la séance vers 19h en remerciant les participants.